

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, frais de poste non compris... £1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 1 AOUT 1851.

No. 82.

Comment les Radicaux Suisses appliquent et exploitent la liberté politique.

Situation du canton de Fribourg.

Dernièrement, à l'occasion des persécutions exercées en Suède contre un prêtre, une maîtresse d'école et quelques femmes catholiques veuves ou orphelines, nous avons pu apprécier ce que vaut, aux mains des protestants, le principe de la liberté religieuse. Nous avons aujourd'hui à tracer un tableau plus triste : c'est le spectacle du principe de la liberté politique appliqué et exploité par les révolutionnaires. En Suède, la situation des catholiques n'est pas désespérée : il y a là un gouvernement régulier, qui rougit des sauvages excès de l'esprit de secte, et qui ne subit qu'à regret la honte de leur servir d'instrument. Le stupide procès intenté au curé catholique de Stockholm et à la noble femme qui l'assistait dans ses œuvres de charité peut avoir une issue heureuse. A Fribourg, un parti règne. Devenu maître du pouvoir à force ouverte, il l'exerce comme il l'a conquis, en malfaisant, avec un mépris cynique et féroce, non seulement de tous les principes et de tous les droits naturels au nom desquels il a prétendu combattre, mais encore au mépris des traités faits avec les vaincus et des conventions qu'il leur a lui-même imposées. Si la force n'intervient pas, si la pitié, disons mieux, si la conscience de l'Europe ne s'émouvent point en faveur des opprimés, ils n'ont rien à espérer. Accablés entre l'illuminisme le plus dégradant ou l'insurrection la plus inutile, ceux qui n'apostrophent pas du même coup leur foi religieuse et leur foi politique seront écrasés par la force brutale ou ruinés et asservis pour jamais.

Depuis les derniers troubles de Fribourg, nous nous sommes procuré, non sans peine, les renseignements que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous en attestons la parfaite exactitude, et nous les recommandons à la sérieuse attention du parti de l'ordre tout entier. Le lien de la scène peut sans doute paraître peu important ; mais les crimes n'en sont pas moins grands pour être commis sur un petit théâtre, et ce qui se passe là est l'expérience et l'essai de ce qui pourra bientôt se faire ailleurs sur de plus vastes proportions. Le canton de Fribourg est un raccourci de république démocratique et sociale ; les hommes et les principes inhérents à cet ordre de choses y sont en activité. Si le spectacle de tant de méfaits d'un côté, de tant de malheurs de l'autre, n'intéresse ni nos cœurs ni nos consciences, et si ce n'est rien pour nous de voir martyriser un peuple que nous pourrions sauver, contenant du moins le sort qu'on nous réserve à nous-mêmes et qui peut nous attendre demain. "C'est nous qui sommes vaincus !" s'écriait prophétiquement M. de Montalembert, le lendemain de la défaite du Sonderbund. Ce lendemain était la veille du 24 février. D'après, on plait dit contents en France, les radicaux triomphent encore en Suisse. Ils usent de leur victoire sans merci et sans pitié, et en les voyant agir, les conservateurs peuvent dire encore dans toute l'Europe, aussi certainement que le disait M. de Montalembert : "C'est nous qui sommes asservis, flagellés et spoliés."

Les tribunaux de Fribourg viennent de juger une tentative d'insurrection qui, depuis l'avènement des radicaux, est la cinquième. Ces mouvements continus disent assez quel est l'état du pays. La population qui s'agitait ainsi n'a pas secoué le joug de l'autorité et de la religion ; elle n'est pas revenue par un parti qui veuille imposer les principes de destructi-

on contre lesquels toute l'Europe s'est armée : cette population s'insurge, au contraire, contre ces principes. Les événements le prouvent tous les jours, et le travail qu'on va lire le prouvera surabondamment.

Le mal date de la prise de Fribourg par l'armée fédérale. La capitulation de Fribourg garantissait l'existence du gouvernement et l'inviolabilité des personnes et des propriétés. On sait quel compte on a tenu la Confédération. Le 14 novembre 1847, Julien Schaller, chef du gouvernement actuel de Fribourg, écrivait au colonel Billiet-Constant : "Laissez-moi libre cours à l'indignation des troupes fédérales sur les Jésuites, les prêtres, les aristocrates et tout ce peuple imbecille fanatisé par eux. Il n'y a que le malheur qui puisse le corriger." Le lendemain, on classait, en effet, les magistrats ; on pillait, on dévastait leurs maisons, les églises, le pensionnat, le séminaire, le collège ; on assassinait un prêtre inoffensif et on en traînait d'autres dans les rues. Ce ne fut que le commencement. La haine rapace des chefs se lassa moins vite que la brutalité des soldats. A ces premiers excès succédèrent les proscriptions en masse, les décrets de spoliations contre les anciens gouvernants et les riches. L'exemple des radicaux de Genève fut suivi et dépassé. En 1816, ils avaient puni d'une amende de 45,000 fr. les membres du Conseil d'Etat qui s'étaient permis de résister aux coups de feu de M. James Fazy. Les puissances de l'Europe, ayant laissé poser le principe par égard pour l'Angleterre, l'application en fut faite à Fribourg sur une large base. Déjà plus de deux millions ont été extorqués. "Frappons les riches, disait-on en Grand-Conseil ; ils sont nos ennemis naturels, et tant qu'ils seront riches, nous aurons beau proclamer la liberté, l'égalité, tout cela ne sera qu'un vain mot." Lorsque quelques voix, bien rares, s'en plaignirent, le docteur Bussard, professeur de droit à Fribourg et député, crut avoir justifié ses commettants en disant qu'il restait encore aux imposés suffisamment de quoi vivre après avoir payé ces sommes énormes.

Dans le désordre où s'est trouvée l'Europe après la chute du Sonderbund, on a trop peu remarqué ce qui se passait en Suisse. Le communisme s'y établissait, non plus en théorie, mais en réalité ! Le canton de Fribourg en a subi la première application. Il est bien vrai qu'en 1850 quelques adoucissements ont été obtenus. Les victimes avaient porté plainte au Conseil national à Berne, et telle est la composition de cette assemblée que la proposition d'envoyer des commissions pour tâcher de tempérer la dureté des spoliations ne passa que grâce à la voix prépondérante du président, lui-même assez mal disposé. Mais l'Europe, revenue un peu de la surprise de 1848, se fit entendre ; elle obtint en faveur des malheureux imposés... quelques facilités de paiement !

Les sacrifices que l'on exige d'eux n'en sont pas moins considérables ; et le fait subsiste, l'exemple est donné à la face de l'Europe tranquille spectatrice de ce renversement de toutes les bases de la société. Plus que jamais donc, malheur aux vaincus ! Il est maintenant admis qu'un gouvernement légitime n'a pas le droit de se défendre contre le radicalisme, qu'il ne représente pas le pays, qu'il n'est qu'un parti, une faction responsable de toutes les conséquences de la défaite ! Il est admis qu'on peut associer à la responsabilité de ce gouvernement vaincu les veuves et les orphelins de ceux qui sont morts à son ser-

vice. Tout cela s'est vu et se voit encore en Suisse.

Le gouvernement actuel de Fribourg, alarmé des démarches qui avaient pour but de faire révoquer ou modifier ses décrets de proscriptions, ordonna à ses agents de parcourir le pays et de poser au peuple la question suivante : "Voulez-vous que les auteurs et fauteurs du Sonderbund paient les frais de la guerre, ou voulez-vous les payer vous-mêmes ?" Malgré les menaces et les ruses de toute espèce auxquelles on eut recours en cette occasion comme à l'ordinaire, la manœuvre échoua.

Deux mille personnes tout au plus répondirent dans le sens du Gouvernement ; plus de huit mille osèrent demander l'application des règles éternelles de la justice. Les preuves en ont été envoyées à la chancellerie fédérale, et, comme ce sont autant de titres à des proscriptions futures, il y a lieu de croire que les radicaux ne détruiront pas ces monuments de leur confusion.

On ne vit peut-être jamais rien de pareil ; un peuple opprimé et terrifié, trouvant encore dans sa conscience la force de repousser avec dégoût les propositions de son gouvernement qui veut le séduire par l'appât de la cupidité. Tels sont ces fanatiques. Leurs tyrans ne pouvant les corrompre, les insultent en les ruinant, et l'Europe, endormie sur ses protocoles, les laisse périr.

On ne vit peut-être jamais rien de pareil ; un peuple opprimé et terrifié, trouvant encore dans sa conscience la force de repousser avec dégoût les propositions de son gouvernement qui veut le séduire par l'appât de la cupidité. Tels sont ces fanatiques. Leurs tyrans ne pouvant les corrompre, les insultent en les ruinant, et l'Europe, endormie sur ses protocoles, les laisse périr.

II

En assouvissant leur haine et leur appétit sur les riches, les nouveaux chefs de Fribourg n'ont en garde d'oublier le clergé. Après avoir chassé les Jésuites, les Liguoriens, les Sœurs de la charité, les Dames du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph, et s'être emparés de leurs biens (cela va sans dire) ils commencent à diriger leurs batteries contre le chef spirituel du diocèse. L'évêque s'était permis quelques réclamations à propos de ces actes, et d'ailleurs on avait contre lui de plus anciens griefs. Il avait dû tracer des règles aux fidèles sur la prestation de serment à la Constitution. Dans sa conscience d'évêque, il estimait que ce serment ne pouvait être prêté sans réserve, parce que la Constitution renferme plusieurs articles contraires aux lois et aux droits de l'Eglise. Rien ne peut donner une idée de la fureur que firent alors éclater le gouvernement de Fribourg et tous ceux sur le territoire desquels s'étend la juridiction de l'évêque, ne fut-ce que sur quelques paroisses ou fractions de paroisses. Berne, Vaud, Neuchâtel et Genève firent un conciliabule à Fribourg, et l'on vit cinq gouvernements, dont quatre protestants (Dieu sait ce qu'est le cinquième !), décider ce qui est ou n'est pas de foi, chasser un évêque de son siège, de son pays, de la Suisse, sans jugement, sans l'avoir

entendu. Il y a trois siècles que les Suisses, reconnaissant la nécessité de mettre fin à leurs dissensions religieuses, ne trouvèrent d'autre moyen pour y parvenir que de laisser à chaque culte le soin de régler exclusivement ses intérêts. C'était une solution de bon sens à une époque d'exaltation. Que dire aujourd'hui, dans ce siècle de tolérance, sous l'empire de la Charte fédérale, qui proclame la liberté des cultes, que dire des empiétements, des persécutions de ces gouvernements ?

On voit tout le chemin qui s'est fait en Suisse sous la verge de fer de ceux qui n'ont à la bouche que les mots de progrès, de liberté, de fraternité. Rien n'égale l'effronterie de ces hypocrites, et les plus misérables gouvernements, auprès d'eux, paraissent décentes et modérés. Mgr. Marilley a été arraché arbitrairement, despotiquement à son diocèse, sans aucune forme de procès, à l'occasion d'une question religieuse et par des gouvernements protestants, au sujet de quelques articles de la Constitution de Fribourg qui ne les regardaient en rien. Ils ont procédé comme le Sultan aurait procédé autrefois, lorsqu'il envoyait en exil le patriarche de Constantinople.

Est-il étonnant que la Suisse, ainsi gouvernée, soit devenue la terre promise des révolutionnaires de tous les pays ? Il y a là communauté de haine et d'amour ; de haine pour le bien, d'amour pour le mal. Aussi le gouvernement de Fribourg a-t-il fait célébrer en 1848, par des coups de canon et des bulletins officiels, toutes les victoires de l'anarchie et du crime. Il ne s'est tu qu'à la prise de Vienne. Alors sont brisées ses espérances, et sans devenir moins mauvais, il est devenu moins insolent.

III

L'expulsion de l'évêque était sans doute un grand avantage pour les radicaux ; mais ils sentirent que cet acte de violence ne suffirait pas, et les meneurs proclamèrent que si l'on voulait détruire le "bigotisme" et "régénérer" la population, il fallait asservir le clergé. Le Gouvernement atteignit ce but en s'emparant de la collation de tous les bénéfices, en s'arrogeant la nomination des professeurs de théologie, sur l'enseignement desquels il se réserva la haute main, et enfin, ce qu'il avait particulièrement à cœur, en décrétant l'incamération des biens d'église, qu'il administre, distribue, refuse aujourd'hui suivant la seule loi de son bon plaisir. Nombre de curés ne reçoivent aucun traitement. Si leurs paroissiens se cotisent pour leur procurer un morceau de pain, le prêtre qui a reçu cette aumône est bientôt ignominieusement chassé, sous prétexte que les collectes sont défendues. Ainsi, d'une part, l'Eglise est réduite à la mendicité ; de l'autre, il est interdit aux fidèles de l'assister librement et volontairement. Ici, en France, dans nos discussions avec les socialistes, nous avons vu souvent pointer cet esprit là ; mais ce que les radicaux de Suisse ne craignent pas de faire, nos radicaux rougisent de l'avouer, et peut-être beaucoup d'entre eux sont-ils sincères lorsqu'ils croient qu'ils ne le feraient pas.

Il va sans dire que l'interdiction des collectes regarde simplement les catholiques qui veulent conserver parmi eux un ministre de la religion. Tous les jours, le Gouvernement permet des quêtes en faveur des réfugiés, "ces héros malheureux et dignes d'un meilleur sort," ainsi qu'il les nommait dans une proclamation officielle.

IV

L'expulsion de l'évêque et la ruine du cler-

gé ne sont pas les seuls moyens que le Gouvernement de Fribourg emploie pour étouffer la foi et "régénérer" le peuple. Il fonde ses principales espérances sur l'éducation de la jeunesse. Tout l'enseignement, depuis l'enseignement supérieur jusqu'à l'école de village, est maintenant soustrait à l'influence ecclésiastique.

Il n'y a plus au collège qu'un seul prêtre, qui vient de temps en temps y donner l'instruction religieuse, pour qu'il ne soit pas dit qu'on a fait table rase. Les professeurs de l'Etat pourvoient à ce que ces leçons ne fassent pas de mal ; mais au village, où l'Etat n'aurait pas le même crédit, l'entrée de l'école est interdite au curé. Le principe radical, qui ne manque pas d'adeptes chez nous, est que les prêtres n'ont rien à voir, rien à contrôler, rien à enseigner dans ces asiles de la jeunesse et de l'enfance. Comme les plus perspicaces de nos montagnards, le gouvernement de Fribourg fait reposer tout l'édifice social sur les maîtres d'école. Il leur inculque ses principes, il leur envoie son détestable journal. Quant aux vertus et aux œuvres qu'il leur demande, on en jugera par ce seul trait : quelques-uns d'entre eux se sont faits les distributeurs officiels des *Mystères du Peuple* ; ils ont été récompensés, encouragés, signalés aux autres comme des modèles.

Défense est faite à toute corporation religieuse d'enseigner quoi que ce soit, à qui que ce soit. Il n'est plus permis aux parents d'instruire leurs enfants chez eux. Ils ont certains de les livrer aux écoles publiques, quelque pernicieuses qu'elles soient. Voilà sans doute la perfection du monopole universitaire ; et les conservateurs qui déploient encore les rares et fragiles libertés qui viennent d'être données chez nous à l'enseignement, n'ont qu'à jeter les yeux sur la Suisse pour comprendre à quoi peut servir ce monopole qu'ils ont tant défendu. A Fribourg, l'amour et le devoir paternel l'ont emporté sur toute considération, sur toute crainte, et les chefs des premières familles ont courageusement refusé le jong. On les a, pour ce fait, mandés à la barre du conseil. Leur courage et leur énergique résistance a renvoyé au Gouvernement la terreur dont il espérait les frapper. Ils ont conservé leurs enfants. Pour combien de temps, Dieu le sait ! On a vu et l'on voit, chose à peine croyable, des jeunes gens menacés d'exil, parce que leurs parents ne veulent pas qu'il fréquentent un collège infecté de mauvaises doctrines et de mauvais exemples.

La plupart des livres officiels sont fabriqués avec un art dont notre université a fourni de nombreux modèles. Sans contenir des erreurs assez grossières pour alarmer la masse des gens peu instruits, ils tendent généralement et constamment à amortir le catholicisme, à l'étouffer peu à peu. C'est ce que l'on veut, et on l'avoue même assez ouvertement. Le chef de l'instruction publique, M. Schaller, célèbre en Suisse par un caractère et par des faits qui ne sont pas précisément ceux d'un instituteur de la jeunesse, n'a pas craint de proclamer dernièrement, en plein corps législatif, la nécessité d'une réforme religieuse. C'est ainsi qu'il intéresse à sa cause et à celle de son gouvernement des sectaires pressants et passionnés. Dans cette école de révolutionnaires, pour la plupart athées, qui mènent la Suisse, il y a en effet quelques protestants fanatiques. Leur dévotion consiste principalement dans la haine aveugle qu'ils ont vouée au catholicisme ; c'est en ce sens qu'ils sont radicaux, car pour tout le reste, par raison, par honneur, par intérêt, ils seraient conser-

REVUE DE LA SEMAINE

LES SUITES D'UN DUEL

On Conseils du repentir.

(Suite.)

Après un séjour assez long dans ce monastère célèbre, je pris congé de mes hôtes et je m'en allai.

Je portai encore pendant un environ le souvenir et le remords de mon crime dans diverses contrées de l'Europe ; je vis de belles villes, de riches monuments, de splendides mers, mais je ne pouvais trouver un peu de calme. Le bonheur avait totalement déserté ; je ne le trouvais nulle part. Enfin de guerre lassé, j'allai frapper un soir à l'abbaye de Kastelberg, monastère célèbre des Trappistes sur le mont Cassel. Le père procureur me reçut avec une bonté touchante. C'était un bon et saint vieillard qui avait fait une profonde étude du cœur humain. Il vit que tout n'était que trouble et inquiétude au dedans moi et il résolut de me guérir. Longtemps encore je combattis, longtemps je cherchai mille et mille raisons plus ou moins plausibles pour retarder ce moment heureux où je devais trouver la paix de l'âme et une bonne conscience, mais enfin battu dans tous mes raisonnements anti-religieux, et accablé et surpris par toutes les preuves accablantes de la religion, je cour-

rai le front, et je fis amende honorable de mes crimes. Après quelques jours de la plus sérieuse méditation et des plus approfondies lectures, je me déchargeai du poids énorme de mes péchés, au tribunal sacré de la pénitence, dans le sein du vénérable père procureur. Oh ! combien je me suis senti léger depuis, et combien mon âme était plus tranquille ! Je restai encore un mois à Kastelberg, me fortifiant de plus en plus dans la religion, et quand de l'avis du bon père qui m'avait déchargé du fardeau de mes iniquités, je sentis que je pourrais désormais lutter avantageusement contre les passions que je devais rencontrer dans le monde, je quittai cette maison si chère et je cherchai à me créer une position nouvelle dans le monde. Mais que faire et où aller ?

Un soir, après une excursion champêtre le travers les champs et les bois, j'étais dans une église au son de l'angelus. Le paisible sanctuaire était désert, seule, une lampe brûlait à la voûte, et le dernier son de la cloche argentine venait expirer à mon oreille. Je me prosternai à genoux et je priai avec ferveur. Dans le lointain, un chœur de jeunes filles chantait un cantique en l'honneur de la reine des cieux. Le lueur qui s'élevait à l'horizon venait illuminer les vitraux du modeste sanctuaire. Au milieu de ma prière une voix intérieure s'éleva dans mon cœur et ne cria distinctement ces paroles : "Que veux-tu faire dans le monde ? Es-tu bien sûr d'avoir suffisamment apaisé le courroux de la justice de Dieu. Ton crime a été grand, très-grand

et ce n'est pas trop d'une vie entière d'austérité et de solitude pour le faire effacer. Crois la voix de la grâce ; quitte le monde ; fais-toi religieux, fais pénitence et tu mourras en paix."

Emu par ces paroles je rentrai chez moi. Machinalement je pris l'imitation de Jésus-Christ, et je tombai par hasard sur les lignes suivantes : "Ayez devant les yeux les exemples des saints pères, qui ont été les modèles de la véritable perfection et de la sainteté religieuse, et vous verrez que tout ce que nous faisons n'est presque rien. "Hélas ! qu'est-ce que notre vie, en comparaison de la leur ?..."

Je restai longtemps en méditation après cette lecture. Et toujours la même voix intérieure me criait : "Quitte le monde ; fais-toi religieux !"

Je n'eus pas bien de la peine à me détacher du tumulte du monde où je n'entrevois plus que dégoûts et chagrins, et quelques semaines après, muni de bonnes lettres de recommandation je faisais mon entrée en qualité de novice dans ce monastère qui m'a vu vieillir et qui sans doute me verra mourir, à moins que Dieu en dispose autrement....

Voilà, mon jeune ami, ma vie intime depuis le jour de ce duel à jamais déplorable jusqu'à ce jour. Je ne vous ai rien caché ; j'ai pensé que cela vous serait utile. Depuis longtemps j'ai retrouvé le bonheur ; la pensée du ciel me comble de joie et me fait trouver mes privations bien douces. Pourtant une seule chose manque à mon parfait bonheur. Mille fois,

peut-être, je me suis demandé ce que sont devenus la veuve, les fils et la mère de l'infortuné que j'ai si impitoyablement assassiné ! Ces trois autres victimes de ma haine languissent-elles encore tristement sur la terre ? ou bien sont-elles mortes en me maudissant !... Charles Durand, en m'abordant à Toulouse, me dit bien avec une joie féroce que la mort de Léon avait causé deux autres morts, mais lesquelles ? Triste !... ah ! triste incertitude que celle-là, et Dieu m'est témoin combien elle me navre le cœur ! Quel bonheur pour moi si je pourrais avant de mourir savoir ce que sont devenus ces êtres si chéris et pour lesquels j'ai tant prié du sein de ma solitude !"

Après avoir longtemps hésité je me décidai enfin à interrompre le récit du religieux. "Remerciez Dieu, mon père, lui dis-je avec effusion, de la grâce qu'il vous accorde en ce jour."

"Que voulez-vous dire ?" s'écria vivement le bon père, en me prenant les mains.

Je suis le fils de Charles Durand, et comme tel je puis vous donner toutes les explications que vous désirez.

Mon Dieu ! semblerait-il possible ? Mais vous vous appelez Henri De Flavigny !

Oui, Henri De Flavigny-Durand. Mon père mourut que j'étais encore bien jeune ; ma mère ne tarda pas à le suivre au tombeau. Je me trouvais donc seul au monde, seul avec un autre enfant de mon âge que mon père m'avait appris à nommer du doux nom de frère. Cet enfant était le fils de l'infortuné Léon dont vous venez de me retracer l'histoire.

Mon père qui déplore jusqu'au dernier instant de sa vie de ne pas avoir usé de toute son influence pour éloigner son ami du duel fatal, chercha à racheter cette faute en adoptant ce jeune et intéressant enfant, pauvre petit orphelin.

Et sa mère ? interrompit le moine en tremblant.

Hélas ! vous m'avez parlé d'elle jusqu'au moment où elle arriva dans la grotte transformée en sanctuaire ; vous l'avez vue tomber sur le corps inanimé de son époux en poussant un cri terrible. Eh ! bien, il fallut employer la force pour l'arracher de dessus cet époux auquel elle ne devait pas survivre. L'entrée chez elle, elle se renferma avec son fils, ne voulut voir personne ; et livrée à la plus grande douleur elle devint folle de chagrin.... Quelques mois après, elle avait rejoint son mari dans le tombeau. Tel fut l'effet de cette catastrophe sur le cœur le plus aimant et le plus digne d'être aimé.

La mère de Léon qui n'avait pas de fortune quitta cette petite ville ; et peu d'années après, mon père apprit qu'étant devenue infirme elle était morte dans la misère sans avoir pu se consoler de la perte de son fils chéri qu'on lui avait enlevé si cruellement....

Je m'arrêtai un instant de parler, le religieux sanglotait, et ses larmes coulaient le long de son visage pâle et contracté par la plus vive douleur. Au milieu de ses gémissements je l'entendis murmurer : "Pauvre jeune femme, elle si belle, si douce, si bonne, morte de désespoir ; ah ! c'est affreux ! Mon Dieu..."